Esserts-Blay

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE

D ' ESSERTS - BLAY

(SAVOIE)

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Raphaël THEVENON, maire.

Présents : M. Jean-Paul BOCHET adjoint, Mme Sylviane TRAVERSIER adjointe, Mme Marguerite RUFFIER, adjointe, M. Bernard PÉRONNIER adjoint, Mme Denise GAUDICHON, M. Christophe COMBREAS, M. Maurice MERCIER, Mme Marie-Christine FECHOZ, M. David TARTARAT-BARDET, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Pierre MEINDER (pouvoir de vote donné à M. Bernard PERONNIER), M. David LASSIAZ, Mme Marie-Ange RODRIGO (excusée), M. Christophe MERCIER, M. Philippe SAGANEITI (pouvoir de vote donné à M. Jean-Paul BOCHET), conseillers municipaux

Secrétaire : M. Bernard PÉRONNIER

Nombre de membres en exercice	***15***
Nombre de membres présents	***10***
Nombre de membres absents excusés	***1***
Nombre de membres absents non excusés	***2***
Pouvoirs de vote	***2***
Nombre de membres votants	***12***
Date de la convocation	***16 septembre 2025***
Date d'affichage de la convocation	***Mairie : 17 septembre 2025***
	site internet : 17 septembre 2025

Les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour ont été prises à l'unanimité des membres présents et représentés sauf la délibération 2025-035 où M. Bernard PERONNIER n'a pas pris part au vote et la délibération 2025-039 où M. David TARTARAT-BARDET n'a pas pris part au vote :

DÉLIBÉRATION 2025-032 - Décision modificative n°6 du budget principal 2025 – affectation de crédits au compte 1641 « emprunts en euros »
crédits prévus au compte 1641 : 260 000 €
crédits utilisés : 205 000 € pour contracter un emprunt pour financer l'aménagement du secteur église-monument aux morts
crédits à prévoir : 5 000 €
objectif : contracter un emprunt de 60 000 € pour avancer le montant d'une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) venant juste d'être attribuée.

DÉLIBÉRATION 2025-033 - Emprunt pour le financement de l'aménagement autour de l'église et du monument aux Morts
Caractéristiques du prêt classique retenu, à souscrire auprès de la banque Crédit agricole des Savoie :

Montant	60 000 €
Durée	240 mois
Echéances	trimestrielles constantes
Taux	3.93 % fixe
Frais de dossier	250 €

DÉLIBÉRATION 2025-034 – Redevance d'occupation du domaine public classique (RODP) 2025 versée par ENEDIS : montant
Le plafond applicable en 2025 est de 241 € pour les communes dont la population totale au 1er janvier 2025 est inférieure ou égale à 2000 habitants.

DÉLIBÉRATION 2025-035 – Affranchissement d'un courrier pour l'étranger – remboursement des frais engagés par un adjoint à titre personnel : 32.30 €
M. Bernard PERONNIER se retire de la séance et ne prend pas part au vote.

DÉLIBÉRATION 2025-036 – Intercommunalité – Approbation du rapport 2025 de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées de la CA Arlysère
La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour objet de procéder à l'évaluation des charges et recettes liées aux transferts de compétences entre Communes et Intercommunalité afin d'éclairer l'Assemblée lors de la fixation des Attributions de Compensations (AC) ou de leur modification.

DÉLIBÉRATION 2025-037 – Acceptation de la cession gratuite de matériel multimédia par la Communauté d'agglomération Arlysère à compter du 1er janvier 2026 (écran multifonctions de la salle du conseil et borne d'information installée devant la mairie).

DÉLIBÉRATION 2025-038 – Répartition des frais du RPI pour l'année scolaire 2025-2026
37.12% pour la commune d'Esserts-Blay (49 enfants), 28.03% pour la commune de Rognaix (37 enfants) et 34.85% pour la commune de Saint-Paul-sur-Isère (46 enfants).

DÉLIBÉRATION 2025-039 – Accord de principe donné à David TARTARAT-BARDET pour élargir à ses frais la partie du chemin rural d'Esserts-Blay à Saint-Thomas passant à Champ-Paccaz sous réserve de l'obtention préalable de l'accord écrit des propriétaires
M. David TARTARAT-BARDET se retire de la séance et ne prend pas part au vote.

DÉLIBÉRATION 2025-040 – Proposition d'état d'assiette des coupes de bois pour la campagne 2026 – report des coupes réglées proposées par l'ONF
La propagation du scolyte a généré des dégâts. La priorité est donnée à la vente de ce bois sec afin de le valoriser et préserver la ressource du bois vert. Il n'y aura pas de marquage cette année encore.

Le secrétaire de séance,
Bernard PÉRONNIER

Le maire,
Raphaël THEVENON

MAIRIE DE ESSERTS BLAY SAVOIE

Affiché à la mairie le 30 SEP. 2025
Publié sur le site internet de la commune www.esserts-blay.fr, le 30 SEP. 2025